



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

**L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 18 heures 45.**

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 02/04/2021

**Présents** : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT

**Excusées** :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON

**OBJET : AVANCE REMBOURSABLE DE LA COMMUNE AU SIVOM « DE FLEUVE EN VALLEES »**

Monsieur le Maire fait part de la demande du SIVOM de Fleuve en Vallées d'obtenir une avance remboursable de la part de la commune pour faire face aux dépenses engendrées par la gestion de la crise sanitaire depuis l'année 2020 : augmentation des besoins en personnel notamment.

Pour ne pas pénaliser les communes membres, il est proposé le versement d'une avance de 9500 € qui serait remboursée par le SIVOM au plus tard en 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au versement d'une avance remboursable de 9500 € au SIVOM de Fleuve en Vallées ;
- INSCRIT cette dépense au budget communal en dépenses d'investissement au compte 276358 pour le versement de ladite somme au SIVOM de FEV, et en recettes d'investissement au compte 276358, pour le remboursement de cette avance par le dit SIVOM ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,  
FRANCK PAILLON

